

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Juillet 1875.

Chronique générale.

Dans sa séance d'hier mardi, l'Assemblée a passé à la discussion du projet de loi tendant à ouvrir au ministère des travaux publics, sur l'exercice 1874, un crédit de trois millions pour la liquidation des dépenses du nouvel Opéra.

M. de Lorgeril a la parole. La voix de l'orateur se perd au milieu du bruit et des conversations particulières. On a peine à le suivre dans son argumentation. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. de Lorgeril est hostile à cette autorisation de crédit. Il fait l'histoire de ces trois millions que l'on demande à l'Assemblée pour la liquidation des travaux du nouvel Opéra. Il compare ce somptueux édifice au tonneau des Danaïdes. La Chambre est de plus en plus distraite. L'orateur poursuit impassible son discours au milieu de l'inattention générale ; il termine au bout d'une demi-heure en demandant le rejet de ce crédit.

M. Caillaux, ministre des travaux publics, répond à M. de Lorgeril qu'il ne s'agit pas de dépenses à faire, mais de dépenses déjà faites et qu'il est indispensable de payer. Il fait, dit-il, que l'Opéra s'achève, coûte que coûte. C'est, du reste, le dernier crédit à voter.

M. Testelin rappelle à M. Caillaux que, lorsque l'Assemblée a eu à voter le dernier crédit de six millions, on lui a donné l'assurance que ce devait être le dernier. Aujourd'hui on en demande un autre ; cela menace de ne jamais finir. Il y a d'autres dépenses plus indispensables ; l'Opéra a déjà absorbé plus de 42 millions, et cela, dit l'orateur, pour des chefs-d'œuvre dramatiques que l'on ne verra peut-être jamais. M. Testelin fait d'une façon humoristique le procès de notre Académie nationale de musique. Il engage l'Assemblée à refuser le crédit.

M. Caillaux revient à la charge et fait remarquer que l'on ne peut pas revenir sur des dépenses déjà faites et qu'il faut acquiescer.

La discussion est close. L'ensemble du projet est mis aux voix. Résultat du scrutin sur le projet de loi relatif à l'Opéra : nombre des votants, 494 ; majorité absolue, 248 ; pour, 347 ; contre, 147.

L'Assemblée a adopté.

COMMISSION D'INITIATIVE.

M. Buffet, vice-président du conseil, a été entendu par la 29^e commission d'initiative et a exprimé l'avis du gouvernement relativement au maintien de l'état de siège.

Sur la demande qui lui a été faite s'il était disposé à y renoncer, le président du conseil a déclaré que tant qu'une loi sur la presse ne sera pas votée, le gouvernement considère l'arme que lui donne l'état de siège comme indispensable entre ses mains, car c'est surtout vis-à-vis de la presse que cette arme peut être utile. Le ministère en a, du reste, fait un usage très-moderé. Il n'a frappé que trois journaux, dont un algérien qui adres-

sait des injures graves à l'Assemblée nationale. Le gouvernement ne pourra pas, d'ici à la prorogation, présenter un projet de loi sur la presse. Il étudiera sans doute cette importante question pendant la prorogation de l'Assemblée. Mais le gouvernement peut dès à présent faire une réserve, même lorsque la loi sur la presse aura été votée ; dans sa pensée, une question devra être réservée, celle de savoir ce qu'il faudrait faire relativement au maintien ou à la levée de l'état de siège dans les départements de la Seine, du Rhône et des Bouches-du-Rhône.

M. le vice-président du conseil ajoute encore : Le gouvernement n'a pas reçu des populations des départements envahis, sur lesquelles pèse principalement l'état de siège, des plaintes qui indiquent que l'état de siège ait ajouté aux souffrances de l'invasion des souffrances nouvelles. Nous ne soustrayons personne à ses juges naturels, au point de vue de la presse ; seulement, nous voyons utilité à maintenir l'état de siège comme mesure préventive.

Le garde des sceaux préparera un projet sur la presse qui nous permettra de nous dessaisir sans danger de l'état de siège. Les journaux ont publié il y a quelque temps un projet préparé, disait-on, par le ministre de la justice. Tout cela est inexact. Le gouvernement n'a fait l'objet de ses délibérations d'aucun projet sur la presse. Il reconnaît que l'état de siège n'est pas une législation normale et que son maintien n'est pas désirable, mais la loi seule peut lui permettre de la remplacer. Tant qu'une loi sur la presse n'aura pas été votée, il en considère le maintien comme utile et ne peut s'en dessaisir, car la juridiction actuelle, à laquelle est soumise la presse, consacre l'impunité à peu près absolue des délits de presse.

Après ces déclarations du gouvernement, la commission a levé la séance.

Nous avons parlé, dit la Patrie, de la question des sucres et fait remarquer que cette question était loin d'être résolue. Nous apprenons aujourd'hui que le gouvernement français propose la solution ci-après :

Le régime actuel des sucres, tel qu'il est réglé par les lois du 7 mai 1864, 8 juillet 1871, 22 janvier 1872, 30 décembre 1873 et par la convention du 8 novembre 1864, avec les modifications qui y ont été introduites, est prorogé jusqu'au 1^{er} mars 1876.

Dans le cas où la nuance des sucres paraîtrait ne pas correspondre à leur richesse effective, le service provoquera l'expertise légale, et les commissaires-experts devront recourir, pour le classement définitif, aux procédés saccharimétriques. De son côté, le fabricant ou l'importateur aura la faculté de déclarer la classe à laquelle appartiennent les sucres, d'après leur richesse effective, toutes les fois que cette richesse ne sera pas en rapport avec la nuance.

Par décision du ministre de l'intérieur, il vient d'être réglé que les conseils municipaux n'ont pas le droit de faire la répartition, entre les établissements de bienfaisance, de l'argent provenant des concessions dans les cimetières, et dont un tiers doit être prélevé pour les pauvres.

Aux termes du décret du 25 mars 1852,

ce droit est exclusivement réservé aux préfets.

M. le général Fleury est parti pour se rendre auprès du prince impérial ; on attribue à son voyage un but politique.

UNE RÉPARATION.

La Cour d'appel de Lyon a prononcé son arrêt dans l'affaire des Frères de la doctrine chrétienne contre la commune de Caluire.

La Cour n'a pas admis que la loi de vendémiaire soit applicable ; mais, en vertu de la loi du 8 juillet 1794, elle a rendu la commune responsable et l'a condamnée à payer la somme de 104,734 fr. 55 à titre de dommages aux Frères.

L'arrêt laisse à la commune son recours contre Vassel et autres pour la totalité de la somme, et, au besoin, l'Etat pour 47,785 francs 29, et M. Challemel-Lacour pour 36,376 fr. 36.

L'intervention des 93 habitants est repoussée, et ceux-ci sont condamnés à tous les frais résultant de leur intervention.

Le Salut public, de Lyon, annonce qu'avant-hier soir est partie de Lyon pour Versailles une saisie-arrêt sur l'indemnité de député de M. Challemel-Lacour, pour le montant de la somme dont il a été déclaré responsable dans l'affaire des Frères de Caluire.

Cette somme se monterait, paraît-il, à 90,000 fr. environ.

Sait-on, dit un journal, quel est l'effet de l'augmentation du prix de l'affranchissement des lettres pour l'étranger ? Les commerçants français, et surtout les grandes maisons de nouveautés, fatigués d'explorer la Chambre pour demander la diminution des tarifs postaux, expédient maintenant les lettres et les échantillons par le factage, en Suisse, en Belgique, et principalement en Allemagne ; de là des maisons spéciales expédient directement les lettres et échantillons en Angleterre, en Amérique, etc. Le commerce français y gagne, le pays étranger profite de cet état de choses, et le budget français y perd une somme annuelle considérable.

Le total des souscriptions, en faveur des inondés, versées jusqu'à ce jour entre les mains de M^{me} la maréchale de Mac-Mahon et des membres du comité central, s'élève à 3,034,554 fr. 14 c.

Les souscriptions versées jusqu'à ce jour à la caisse centrale du Trésor public à Paris et aux caisses des trésoriers-payeurs généraux dans les départements s'élèvent à la somme de 9,093,818 fr. 52.

Si l'on ajoute cette somme au montant de la liste ci-dessus, on obtient le total de 12,128,372 fr. 66, sans compter les souscriptions qui n'ont pas suivi la filière officielle.

M. Caillaux, ministre des travaux publics, a donné connaissance à la commission du budget des résultats de sa tournée dans le Midi. D'après les renseignements les plus sérieux, les pertes causées par l'inondation s'élèveraient à 75 millions ; ce chiffre se dé-

compose ainsi : pertes des récoltes, 50 millions ; pertes mobilières et d'habitations, 20 millions ; pertes directes de l'Etat, ponts, routes, etc., 3 millions ; pertes des compagnies de chemins de fer, 2 millions.

M. Caillaux, quoique ingénieur, ne croit pas qu'aucune mesure efficace puisse être prise pour empêcher le retour de semblables fléaux. L'inondation n'a recouvert Agen que 48 heures, et pendant ce temps, relativement assez court, elle a apporté dans la ville un volume d'eau évalué approximativement à 4,500 millions ou même 2 milliards de mètres cubes d'eau. Que peut la faiblesse humaine contre une pareille masse de liquide ?

La ville de Paris continue à payer pour réparer les désastres commis par les bandits de la Commune. Vendredi, le conseil municipal radical, dont la majorité n'a jamais manifesté la moindre réprobation contre les hommes du 18 Mars, et qui, au contraire, les a toujours défendus, a été appelé à discuter de nouveau les projets de reconstruction de l'Hôtel-de-Ville. Les dépenses, évaluées d'abord à 16 millions, vont être portées à 20 millions.

Le conseil a pris cette décision à la suite d'un rapport de M. Viollet-Leduc.

On va dépenser pour la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville vingt millions. Mais les conseillers radicaux pourraient-ils affirmer que leurs électeurs ne pétitionneront pas une nouvelle fois l'Hôtel-de-Ville ? Et s'ils l'incendiaient encore, applaudiraient-ils comme quelques-uns d'entre eux le faisaient, dans les clubs qui ont eu lieu lors de l'élection Barodet, lorsque les orateurs appelaient les communards condamnés par les conseils de guerre : Nos amis, nos frères chéris ?

LA JUSTICE CRIMINELLE EN 1875.

Nous trouvons au Journal officiel le rapport que le garde des sceaux vient d'adresser au chef de l'Etat, sur le compte général de la justice criminelle pendant l'année 1875.

Ce rapport est un résumé plein d'enseignements de notre état social. L'année 1872 avait été marquée par un nombre considérable de crimes : 4,074 accusations avaient été déférées au jury ; — l'année 1873 est à peu près la même, puisqu'elle ne diffère que par deux unités ; le jury a eu à se prononcer sur 4,069 accusations.

En examinant chaque nature de crimes, il faut pourtant convenir que notre état social s'aggrave. Le nombre total est le même ; mais les crimes honteux ou longuement prémédités augmentent, ce qui prouve un abaissement des mœurs.

Ainsi, les attentats à la pudeur commis sur des adultes ont diminué de 27 ; mais les attentats commis sur des enfants ont augmenté de 101 (783 au lieu de 682) ; ce qui atteste une effrayante perversité.

Les vols et les abus de confiance sont descendus de 4,782 à 4,652 ; mais les faux au contraire sont montés de 293 à 384. Or, le faux implique une préméditation que souvent n'a pas le vol ; c'est une longue et savante préparation du crime, qui n'est pas à l'honneur de notre civilisation.

Le nombre des acquittements, qui avait été en 1872 de 20 p. 400, n'est plus que de 20 p. 400 en 1875. M. Dufaure l'attribue à la meilleure composition du jury ; il faut ajouter à cette raison le soin plus grand ap-

porté à l'instruction des affaires et à recueillir le plus de renseignements possibles.

Dans les affaires correctionnelles, nous trouvons une augmentation considérable des délits, selon la coutume. En 1872, les tribunaux avaient connu de 152,000 affaires; en 1873, ils en ont eu 159,000.

Quant aux suicides, ils augmentent dans une progression effrayante: ils ont été en 1873 de 5,525.

Nous n'avons pas le droit d'être si fiers de notre belle civilisation, et de ce fameux progrès dont les bavards nous parlent tous les jours.

Le progrès existe dans le mal, c'est ce que constate sans phrases le rapport du garde des sceaux.

Nous avons une Assemblée souveraine qui légifère tous les jours, et qui depuis cinq ans est à la recherche d'une Constitution, ni plus ni moins que Jérôme Paturot. Nous appelons son attention sur le rapport du ministre de la justice. Elle y verra à nu les plaies sociales qui nous rongent. Elle y verra qu'il faut songer à refaire une société nouvelle et chrétienne, si on ne veut pas voir augmenter honteusement cette progression du mal, cet abaissement des mœurs qui conduit les nations à une irrémédiable décadence.

**

LE VICE-AMIRAL EXELMANS.

Ainsi que nous l'avons dit hier, le vice-amiral Exelmans est mort à la suite de sa chute de cheval, sans avoir repris connaissance.

Joseph-Maurice Exelmans était né en 1816: son père, maréchal de France, avait livré en 1815, à Rocquemont, sur la route de Versailles, un heureux et brillant combat de cavalerie, le dernier de cette campagne aux environs de Paris. Le jeune Exelmans débuta dans la marine en 1831, à l'âge de quinze ans. Enseigne de vaisseau en 1837, il fut nommé lieutenant de vaisseau en 1844. Dix ans plus tard, en 1854, il devenait capitaine de frégate et officier d'ordonnance de l'empereur; en 1859, il était promu capitaine de vaisseau; en 1864, contre-amiral. C'était un avancement très-rapide, auquel son nom n'avait certainement pas nui, mais qui était justifié par des services distingués et par un mérite réel.

Le contre-amiral Exelmans se trouva enfermé à Strasbourg par l'armée prussienne après la bataille de Reischoffen; il prit une part remarquable à la défense de cette ville; on peut même dire qu'il fut l'âme de la défense avec un autre marin, le capitaine de vaisseau Dupetit-Thouars, et avec le commandant du génie Ducrot, frère du général de division, qui fut tué. Sa conduite lui valut le grade de vice-amiral. Il était préfet maritime à Rochefort lorsque lui arriva le fatal accident qui a causé sa mort et que les *Tablettes des Deux-Charentes* racontent ainsi:

« C'est près la route de Breuil, au tournant d'un sentier qui mène à Plantemore, que l'accident a eu lieu, à sept heures et demie du soir.

» L'amiral était accompagné de son domestique; mais ce serviteur, séparé, au moment fatal, de son maître par un massif d'arbres, n'a pu déterminer exactement les causes de la chute. Relevé par son domestique et par un habitant de Rochefort, M. Bachelier, l'amiral ne donnait aucun signe de vie. Transporté dans une ferme voisine, il ne tarda pas à recevoir les soins empressés de MM. les docteurs Phelippeau et Duploux, qui, après avoir constaté une fracture du crâne, procédèrent à l'installation du blessé dans un omnibus.

» Vers dix heures, le triste convoi arrivait à l'hôpital de la Marine, sur lequel il avait été dirigé, la famille de l'amiral étant absente de Rochefort, et l'hôtel de la préfecture n'offrant pas les mêmes ressources de surveillance et de traitement.

» Pendant le trajet, l'amiral, confié à la garde et aux soins de MM. Bouchet et Duploux, élèves de l'École de Médecine navale, ne reprit pas un instant connaissance et donna les plus vives inquiétudes.

Par une triste coïncidence, c'est également à la suite d'une chute de cheval et sans avoir repris connaissance, qu'est mort en 1852 le maréchal Exelmans.

Le vice-amiral Exelmans était neveu du R. P. de Ravignan, dont son père avait épousé la sœur.

Etranger.

HERZÉGOVINE.

Les inquiétudes augmentent, quoiqu'il ne se soit produit encore aucun événement militaire de nature à renforcer l'insurrection. On craint que les populations des principautés ne prennent ouvertement parti en faveur de la rébellion, si la Turquie ne parvient pas à la comprimer rapidement, et qu'elles ne fassent sortir leurs gouvernements de leur correcte neutralité.

On a des appréhensions plus ou moins vives du côté du Monténégro; une vive agitation régnerait, dit-on, dans les Montagnes-Noires; on parle d'une réunion de 2,000 Monténégrins qui aurait eu lieu à Zavala, et on prétend qu'il aurait été unanimement résolu, dans cette assemblée populaire, de prendre part au mouvement insurrectionnel.

Le *Standard* annonce, en outre, qu'un journal dalmate aurait ouvert publiquement une souscription en faveur des insurgés sans être inquiété par le gouvernement autrichien. Mais il s'agit sans doute d'une souscription pour les familles qui se sont réfugiées sur le territoire autrichien.

Un journal slave, le *Czech*, va plus loin; il flaire au fond de cette insurrection un mystère de haute politique. Se rappelant le récent voyage de François-Joseph en Dalmatie, il suppose que tout ce qui se passe en ce moment sur le territoire ottoman est le résultat d'un accord intervenu entre les cabinets de Vienne et de Saint-Petersbourg.

S'il en était ainsi, mais nous ne saurions ajouter foi à cette hypothèse, l'Europe serait à la veille de graves événements, car l'Autriche ne pourrait songer, nous le croyons, à s'annexer les pays slaves de la Turquie, qu'à la condition de cesser d'être une puissance allemande et de laisser prendre à la Russie de larges compensations. Mais à quoi bon raisonner sur une hypothèse qui n'a rien de vraisemblable?

Des nouvelles de Constantinople font supposer que les insurgés de l'Herzégovine auraient soulevé le pays jusqu'à Trebigne. Le *Journal d'Agram* apprend, d'autre part, qu'un religieux aurait été assassiné par les Turcs, au moment où il revenait de l'église chez lui. Il annonce que les insurgés de Krupa, réunis le 22 à ceux de Cyabela, auraient repoussé les Turcs et arboré le drapeau autrichien à Cyabela. Ils se disposaient à attaquer, le 24, les Turcs à Staron-Strouga et à Tasovitchi.

Raguse, 26 juillet.

Vendredi, les insurgés de l'Herzégovine ont été attaqués, près Nevesinje, par les troupes turques.

Le combat a été acharné. Il y a eu de nombreux morts et blessés des deux côtés.

Samedi, les troupes turques en garnison à Solatz ont fait une sortie et attaqué les insurgés près de Dabra; quatre compagnies turques devaient exécuter un mouvement tournant entre les insurgés; mais ce plan a été déjoué par eux-ci.

La lutte a duré toute la journée; on en ignore encore le résultat. Goritz a été incendiée par les Turcs.

Il y a eu un petit engagement près de Gabella.

Nouvelles militaires.

MOUVEMENTS DE TROUPES.

Le général de Cissey vient de décider que les mouvements de garnison auraient lieu après les grandes manœuvres d'automne, c'est-à-dire pendant les mois de septembre et d'octobre prochain. Nous ferons remarquer que le mouvement dont il s'agit est le premier ayant quelque importance depuis la rentrée de nos troupes à Paris, après l'insurrection de la Commune.

Chose nouvelle; les mouvements de troupes s'effectueraient désormais par brigades et divisions, et ils seraient limités aux villes se trouvant dans la région du corps d'armée, c'est-à-dire qu'elles évolueraient uniquement dans la région assignée d'après la loi à chaque corps d'armée. Les longues étapes seraient donc supprimées; de plus, la mobilisation de chaque corps d'armée sera rendue plus prompte et plus facile. Donc, ceux des

régiments qui en ce moment occupent des garnisons placées en dehors de la région du corps d'armée auquel ils appartiennent feront retour dans cette région.

Il paraît que ce nouvel état de choses donnera lieu à un mouvement de troupes très-considérable.

Nous apprenons que le choix du maréchal de Mac-Mahon s'est fixé sur le général de division Borel, pour remplacer le général Saget en qualité de chef d'état-major du général de Ladmirault et de commandant de la première division militaire.

Le général Borel commande la 42^e division d'infanterie à Reims, où il a remplacé le général Vergé. Pendant le siège de Metz, il était le chef d'état-major du maréchal Bazaine et c'est lui qui fut envoyé à Versailles auprès du général de Moltke, pour remplir une mission secrète, dont il a été question dans le procès Bazaine.

Le général Borel est un de nos officiers généraux les plus distingués. Il a puissamment contribué à l'organisation de l'armée de la Loire en 1870-1871, et, plus tard à la délivrance de Paris, pendant la Commune, à côté du maréchal de Mac-Mahon, dont il était l'aide de camp.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Cours public et gratuit d'Arboriculture

Par M. DU BREUIL, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers,

DANS UNE DES SALLES DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE SAUMUR.

Leçons théoriques.

Judi 29 juillet, à neuf heures du matin.

Culture spéciale du poirier. — Choix des variétés. — Multiplication.

Vendredi 30 juillet, à neuf heures du matin.

Suite de la culture du poirier. — Taille de la charpente des arbres en espalier.

VILLE DE SAUMUR.

Septième liste des souscriptions, tant reçues au secrétariat de la Mairie que recueillies à domicile par les soins de l'administration municipale, en faveur des victimes des inondations du Midi.

MM.

Fermé, propriétaire, rue d'Alsace	40 fr. »
Deuxième versement de la pension Cavelier; les maîtresses, les élèves et les bonnes	20 »
Roucher, marchand forain	5 »
Produit d'un pari	4 »
Anonyme	10 »
M ^{me} veuve Séonnet, propriétaire	5 »
M. et M ^{me} de La Vèze (troisième vers.)	15 »
Les élèves de l'école des Sœurs Saint-André, rue du Préche	24 »
Le docteur Ribart	5 »
Cadiou, propriétaire	40 »
E. Huard	7 »
M ^{me} la vicomtesse de Wall	10 »
M ^{me} Delaitre	2 »
Fournée, propriétaire, Grand'rue	20 »
Le directeur, les maîtres et les élèves de l'école mutuelle	29 30
Les employés de la voie du chemin de fer d'Orléans, versé par M. Marchoux, chef de district	59 »
Les avoués de Saumur	50 »
Jules Toraud, élève du collège de Saumur	2 50
La société de l'Union de Dampierre	25 »
La société du Camp-Romain de Chenetille-les-Tuffeaux	35 »
Les élèves de l'école des Sœurs des Ponts	7 50
Callier, avoué	10 »
Lorrain, plâtrier	5 »
Doussain, syndic de faillites (2 ^e vers.)	1 »
M ^{me} veuve Bigeard	2 »
Jacob, propriétaire	5 »
M ^{me} et M ^{lle} Gibault	5 »
La société de secours mutuels des Dames, section Saint-Pierre	17 55
M ^{me} de Piolant	5 »
La société d'Armes	390 »
Total	853 f. 85

COURSES DE LANGEAIS.

La petite ville de Langeais aura bien décidément des courses de chevaux le dimanche 8 août prochain. Cette fête a lieu sous les auspices du Comice de Chinon, dont le président est, comme on sait, M. Goussard de Mayolle, l'habile ingénieur.

La commission des courses a pour président M. Orfila, maire de Langeais, et les membres de cette commission sont MM. Budan de Russé, marquis de Castellane, baron de Champchevrier, baron Hainguerlot, baron de Pierres, Poulard, capitaine au

3^e dragons, vicomte de Puységur, Senaud, capitaine au 2^e chasseurs, et R. du Saussay.

Dans le programme de la fête hippique de Langeais, nous remarquons: deux courses au trot; un steeple-chase militaire pour les chevaux d'armes des régiments en garnison à Tours et montés par des officiers; un second steeple-chase pour tous chevaux et juments du département d'Indre-et-Loire, montés par des gentlemen ou des officiers; enfin, un autre steeple-chase, dit prix de Saint-Hubert, pour chevaux et juments ayant chassé avec un des équipages du département d'Indre-et-Loire pendant la saison de 1874-75, et montés aussi par des gentlemen ou des officiers.

Les prix se composent de trois objets d'art, deux médailles de vermeil grand module offertes par le Comice de Chinon, dont l'une au nom du ministre de l'agriculture, et un prix de consolation.

Le même jour aura lieu, dès le matin, le concours du Comice agricole de Chinon; à dix heures, messe solennelle en musique; au soir, feu d'artifice, illuminations, concert dans le jardin du Kiosque avec le concours d'artistes de Tours.

A l'occasion des courses de Langeais, des billets d'aller et retour, à prix réduits, seront délivrés aux stations de Tours, Savonnières, Cinq-Mars, Saint-Patrice, La Chapelle et Port-Boulet. Ces billets donneront droit à l'admission dans tous les trains de voyageurs, à l'exception des trains postaux et express. Au besoin, des trains spéciaux seront établis pour le départ de Langeais dans la soirée.

Les courses de chevaux qui auront lieu à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), le dimanche 8 août prochain, promettent d'être on ne peut plus brillantes. Outre les divers prix qui sont disputés chaque année, il y aura spectacle d'un *Military*, auquel seront admis à prendre part tous les officiers du 9^e corps d'armée.

Voici, d'après Nick, de Périgueux, les probabilités du temps pour le mois d'août:

« Les conditions astronomiques changeant peu, le mois d'août présentera à peu près la même physionomie que le mois de juillet, sur la France et les pays voisins.

» Temps mixte, en partie assez beau, en partie agité, orageux, humide, souvent couvert ou brumeux. Orages violents particulièrement du 1^{er} au 7, du 12 au 20, du 24 au 31, ces périodes correspondant avec les points astronomiques. Grêle, tonnerres! crues d'eau à redouter! Beaucoup d'insolence sur certains points, où séviront les orages pas du tout sur d'autres. Variations brusques de température. Radiation solaire. Nuits fraîches. Quelques éclaircies entre les époques critiques (1^{er} et 2^e dizaines principalement), notamment sur le Midi. En somme, temps encore accidenté, orageux, fâcheux aux agriculteurs. Se prémunir contre les sinistres!

L'*Echo du Loir* annonce que M. de Lartigue, général de division, commandant le 42^e corps d'armée, qui avait procédé l'année dernière à l'inspection générale du Prytanée militaire, a été désigné pour les mêmes fonctions en 1875. Les opérations commenceront dans les premiers jours d'août.

La distribution des prix aura lieu au Prytanée le 7 août et les vacances s'ouvriront le jour même.

Le tribunal civil de Tours vient de rendre une décision qui intéresse tous ceux qui s'occupent d'objets d'art et d'antiquité. Ils sont désormais avertis, marchands et amateurs, qu'ils n'ont pas de garantie à exercer contre le commissaire-priseur, à raison des inexactitudes de la notice rédigée en vue de la vente, si les objets ont été exposés, et si chacun a pu s'assurer, par exemple, de l'antiquité du meuble exposé.

M. Dubois, commissaire-priseur à Tours, avait été chargé par M. Poulet, négociant à cette ville, de vendre divers objets d'antiquité.

Dans la notice on mentionnait, sous le n^o 3, une « crèdençe du quinzième siècle, en chêne sculpté, provenant du château de Petit-Bois, collection de M. de Bretignières de Courtelles. »

Ce meuble a été adjugé, moyennant une somme de 705 francs, au sieur Herbillon, ancien marchand de curiosités à Paris, aujourd'hui résidant à Tours, pour le compte de marchands de « tapisseries anciennes.

meubles anciens, d'étoffes anciennes, 27, rue Laffite, à Paris.

M. Lévy a prétendu que le meuble n'était pas conforme à l'annonce qui en avait été faite, et a assigné le commissaire-priseur et aussi le vendeur.

Le tribunal a déclaré l'action mal fondée à l'égard du commissaire-priseur.

A l'égard du vendeur, le tribunal, sur les plaidoiries de M^{rs} Alf. Carré et Ch. Seiller, considérant que la qualité plus ou moins précieuse que donne à un meuble son antiquité n'est pas une qualité occulte, surtout pour des hommes compétents comme M. Lévy; qu'il n'y a pas eu garantie formelle dans la mention de la notice, déclare M. Lévy mal fondé dans sa demande.

Malgré cette décision, qui se trouve rendue en dernier ressort, nous estimons, dit le *Temps*, que les commissaires-priseurs feront bien de surveiller la rédaction des catalogues et de pas laisser s'y glisser des affirmations qui peuvent tromper le public.

Nous lisons dans le *Journal du Cher*:

Des officiers ministériels et des particuliers croient pouvoir se servir, pour rédiger des affiches manuscrites, de feuilles de papier libre sur lesquelles ils ont préalablement apposé des timbres mobiles. Ce mode de procéder n'est pas autorisé par la loi, et le droit accordé aux imprimeurs par l'art. 6 de la loi du 26 juillet 1870 et par l'art. 4 du décret du 21 décembre 1872, pour les affiches imprimées, ne saurait être étendu aux affiches manuscrites.

Nous apprenons que l'administration de l'enregistrement et du timbre a pris des mesures pour faire cesser ces abus.

M. Yatt, aéronaute amateur à Bordeaux, vient d'être chargé par une société d'amateurs, dont il est le conducteur aérien habituel, d'organiser un service d'ascensions aérostatiques diurnes et nocturnes et de longue durée.

Ces ascensions, qui seront effectuées successivement à Rennes, Nantes, Bordeaux, Marseille, Paris, etc., etc., à l'aide d'un nombreux matériel, construit tout spécialement, sont entreprises dans un but purement scientifique excluant toute idée de spéculation. Plusieurs savants, que M. Yatt doit diriger dans les airs, se proposent d'exécuter, à diverses altitudes, de nombreuses et intéressantes expériences techniques, météorologiques, physiologiques et militaires (levée des plans).

Un splendide aérostat, le *Vatican*, d'une contenance de 4,000 mètres cubes, inaugurera très-prochainement ces expérimentations.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette entreprise et qu'y donner tout notre appui. Il y a là de précieuses découvertes à faire, de grands progrès scientifiques à réaliser.

Sous peu de jours nous serons en mesure de publier le programme des travaux projetés et d'intéressants détails sur le matériel aérostatique perfectionné.

Une nouvelle qui intéresse les amateurs de vélocipèdes. Nous la trouvons rapportée en ces termes dans le *Journal d'Alsace*, paraissant à Strasbourg:

Le vélocipède, qui, à l'heure qu'il est, n'est plus qu'un jouet d'enfant, a reçu un perfectionnement qui va le rendre d'un usage général. Cette nouvelle invention faite par un horloger de Berlin a été soumise à M. Stephan, directeur général des postes, et est destinée aux facteurs ruraux. Elle consiste dans un mouvement d'horlogerie ajouté au vélocipède, et qui, une fois monté, dispense pendant un temps assez long le cavalier de se servir de ses pieds.

Un autre appareil nouveau permettrait au vélocipède de marcher aussi lestement dans le sable que sur le terrain solide. Comme dans ces derniers temps il était beaucoup question d'accélérer le service postal dans les campagnes en faisant aller à cheval les facteurs ruraux, il ne serait pas impossible que M. le directeur général des postes acceptât la proposition qu'on vient de lui faire, bien qu'un facteur postal monté sur un vélocipède présenterait un spectacle assez comique.

C'est rendre service au public que de signaler les progrès qui s'accomplissent dans la médecine et dans la pharmacie.

On sait qu'autrefois, pour appliquer un

sinapisme, il fallait faire une pâte avec de la moutarde, la mettre sur un linge en couche bien homogène et prendre toutes les précautions pour arriver à l'effet désiré. Le sinapisme a permis d'aller plus vite et plus sûrement en trempant dans l'eau une feuille de papier.

Préparer un cataplasme, c'était une affaire de cuisine plus ou moins mal faite; lorsque survint le cataplasme de *fucus crispus*, qui, trempé simplement dans l'eau chaude, remplit tous les effets utiles sans avoir les désavantages du cataplasme de farine de graine de lin.

Aujourd'hui on signale un nouveau progrès pharmaceutique.

Une cuisine la plus souvent mal faite, c'est la préparation des tisanes; or, M. Limousin, avec le concours de MM. Delpech et Lebaigue, vient de supprimer cette cause de maladresse, en offrant des tisanes toutes préparées sous forme d'un morceau de sucre que l'on fait dissoudre dans une tasse d'eau chaude. Dosage exact, inaltérabilité, rapidité d'exécution, voilà les avantages de cette nouvelle invention qui trouve son analogue ou son précurseur dans les pastilles de différentes sortes que l'art pharmaceutique a su déjà nous procurer.

Une autre découverte, peut-être encore plus importante, c'est celle qui a été faite par M. le docteur Hérad sur l'emploi du sulfate de quinine. Ce médicament, si mauvais à prendre et en même temps si cher, peut être donné à dose plus faible sans préjudice de son activité, lorsqu'on l'administre dans un petit verre d'eau-de-vie. Ce sont là des progrès qu'il est utile de faire connaître.

Faits divers.

Nous avons annoncé que M. J. Godard avait fait une ascension à Berlin. Nous sommes heureux de démentir cette nouvelle et de dire que le célèbre aéronaute a été victime d'une odieuse mystification. Voici la lettre qu'il vient d'adresser au *Petit Moniteur*:

« En réponse à votre article du 24 courant: *Qu'allait-il faire?* je viens vous prier, et au besoin vous requérir, de publier dans votre plus prochain numéro les quelques mots qui suivent:

« Je n'ai pas quitté la France cette année, et j'étais dimanche dernier à Fourmies (Nord), où j'ai exécuté une ascension le mardi 20 juillet, avec mon aérostat l'*Agriculture*. Il est vrai que j'ai opéré ma descente en Belgique. Vous voyez donc que je ne pouvais être en Prusse en même temps. Je m'avancerai bien plus en vous disant que jamais un drapeau prussien ne flottera sur un de mes aérostats, je me crois trop patriote pour permettre le contraire.

« Avouez, monsieur, qu'il est bien regrettable pour moi que mon nom figure dans votre article d'une façon semblable. En traité avec plusieurs villes dans ce moment, vous portez à mes affaires un grave préjudice.

« J'ai exécuté pour ma part plus de mille ascensions, tant en France qu'à l'étranger; j'ose donc dire sans la moindre jactance qu'avec ma pratique il ne m'arrivera jamais de semer mes voyageurs en route.

« Je vous dirai aussi, monsieur, que c'est moi, Jules, qui ai construit en partie les ballons du siège de Paris et qui ai instruit nos braves marins, non-seulement en théorie, mais encore en pratique.

« Je finis en vous affirmant qu'il n'y a pas en ce moment un seul Godard en Prusse faisant des ascensions, et que les ascensions dont vous avez rendu compte n'ont jamais été faites par un Godard. »

On lit dans le *Courrier de l'Allier*, publié à Montluçon:

« Un drame horrible est venu impressionner douloureusement mardi soir la ville de Montluçon. M. Casimir Pizybytkivski, âgé de trente-trois ans, mécanicien au chemin de fer d'Orléans, demeurant rue de la Rotonde, a tué sa femme enceinte de cinq mois environ et ses deux enfants, dont le plus âgé avait à peine quatre ans, et s'est ensuite suicidé.

« D'après l'inspection des cadavres, la femme aurait été frappée la première et de telle manière que la mort aurait été instantanée; le meurtrier, qui s'est servi d'un rasoir, lui aurait tranché la moëlle épinière à la naissance du cou; les deux enfants

étaient dans leur lit, l'un d'eux a été tué à coups de rasoir, l'autre aurait, paraît-il, succombé à des coups portés avec un instrument contondant.

« Pizybytkivski s'est ensuite étendu à terre, à côté du cadavre de sa femme, et s'est coupé la gorge; il a été trouvé dans cette position, le bras droit étendu et tenant encore le fatal instrument dans sa main.

« Cette affreuse boucherie avait lieu à huit heures quarante minutes environ. Un quart d'heure avant, rien ne faisait prévoir ce fatal événement. Le mari et la femme causaient paisiblement chez eux avec un de leurs amis de leurs projets d'avenir et du sort de leurs enfants.

« Quelques instants plus tard, deux compatriotes du mécanicien venaient pour le voir et trouvaient la porte de la maison fermée; mais une fenêtre était ouverte, ils entendent des gémissements, et l'un d'eux ayant appelé et ne recevant pas de réponse, se décide à escalader la fenêtre; il pénètre dans l'appartement. Tout était fini; il n'y avait plus que quatre cadavres.

« M^{me} Pizybytkivski n'était âgée que de vingt-quatre ans; elle appartenait à une honorable famille de Saint-Amand; elle était connue comme une femme d'un caractère fort doux, d'une éducation distinguée, vivant en parfaite harmonie avec son mari, s'occupant en excellente mère du soin de sa jeune famille.

« On ne sait comment expliquer l'attentat dont elle a été victime ainsi que ses enfants autrement que par un accès de folie furieuse dont le mari aura été frappé subitement.

« Pizybytkivski était employé sur la ligne de Montluçon à Saint-Amand pour la conduite des trains de ballast. Dernièrement il fit une chute assez grave sur la voie, et depuis il était en convalescence. Il est très-probable que cet accident aura déterminé chez lui un dérangement de ses facultés qui se sera immédiatement traduit par un acte de folie.

« P.-S. — Au dernier moment, nous apprenons et nous répétons sous toutes réserves, que par suite de sa chute dans la conduite du train dont il était chargé, et qui se serait renouvelée deux fois, Pizybytkivski aurait été révoqué de ses fonctions. Cette révocation lui aurait été communiquée hier seulement, et ce serait par suite d'un acte de désespoir qu'il aurait accompli les meurtres dont nous venons de parler. »

On a expérimenté, ces derniers jours, au bois de Boulogne, un système ingénieux pour arrêter les chevaux emportés. Ce système consista à leur intercepter immédiatement la vue au moyen d'un petit store que le conducteur peut baisser à sa volonté. Le cylindre dans lequel est placé le store est adapté au front de l'animal et se déploie au moyen d'un fil que le cocher tient dans ses guides.

Se non e vero et bene trovato. — Pendant les dernières inondations qui ont assailli quelques contrées de la Suisse, un bourgeois de Convét voyant un torrent qu'on nomme la Sucre éprouver une crue et craignant des dommages, télégraphiait au maire de Boudry:

« Sucre hausse subite, prenez dispositions en conséquence. »

Le maire lut et relut la dépêche; enfin, il répondit:

« Ne m'occupe pas de spéculations, transmets dépêche à confiseur Porer et autres intéressés. »

Les radicaux sont exaspérés contre l'honorable M. Buffet, auquel ils ne peuvent pardonner d'avoir signalé à l'Assemblée les manœuvres de leur parti.

Tous les moyens leur semblent bons pour se venger, et c'est ainsi que vendredi, en sortant de la séance, un député de la gauche, qui a commis autrefois plusieurs vau-devilles, s'écriait dans un groupe d'honorables:

— Décidément ce Buffet n'est pas comode.

A quoi, M. de T..., du centre gauche, qui passait par là, répondit:

— Parbleu! puisqu'il est secrétaire d'Etat: Authentique.

Un acteur anglais, qui a été le héros d'une singulière histoire, M. Walter Hastings, débarquait à Paris il y a quelque temps.

Il y a une dizaine d'années, Hastings, dînant en compagnie de lord S..., dans un club de Londres, exprima l'opinion qu'un emprisonnement solitaire, dans une cellule obscure, n'était pas une punition aussi terrible qu'on se le figurait vulgairement.

Sa Seigneurie, curieuse d'en avoir l'expérience, offrit à Hastings 10,000 livres sterling (250,000 francs) s'il voulait subir une réclusion pendant dix ans. Sa proposition fut acceptée, et une cellule de quinze pieds sur dix, d'une obscurité complète, fut disposée dans la maison de lord S... Il fut convenu que le prisonnier pourrait se servir de chandelle, qu'il aurait quelques livres, du papier pour écrire, une nourriture abondante, mais qu'il serait servi par un domestique invisible.

Ces conditions ont été parfaitement remplies. Hastings est resté pendant dix ans enfermé dans sa cellule; il a revu le jour depuis le 15 du mois passé, il a reçu l'argent qu'il a si durement gagné.

Les changements physiques qui se sont opérés dans sa personne sont des plus extraordinaires. Quoiqu'il ait à peine trente-cinq ans, il paraît âgé de soixante. Il a le corps courbé, la démarche vacillante; sa figure est blême; ses cheveux et sa barbe sont complètement blanchis et il a de la peine à articuler une parole.

Hastings est venu à Paris dans l'espoir d'y recouvrer une partie de sa santé, car il affirme qu'il se sent plus que jamais le désir de recommencer sa carrière artistique.

UNE EXPLORATION CHEZ LES NIAM-NIAM.

Dans sa dernière séance, la société de géographie a entendu M. Charles Chaillé-Long, colonel dans l'armée égyptienne, de retour de ses longues et périlleuses explorations dans la région du Haut-Nil.

Le colonel Chaillé-Long, jeune homme d'origine française, a pénétré jusqu'au pays de Niam-Niam. Les peuplades qui habitent ces contrées sont pour la plupart anthropophages. Chez l'une d'elles, où l'on n'avait jamais vu ni blanc, ni cheval, il fut l'objet d'un étonnement mêlé d'une crainte superstitieuse. On le prenait pour un centaure. Grâce à son interprète, il put rassurer les indigènes, en sollicitant une audience de leur chef. Celui-ci, informé de la présence de cet étranger, et désireux de le voir, le reçut dans sa case et lui fit l'insigne honneur de le faire asseoir à ses côtés.

Pendant que le colonel et le roi nègre échangeaient des paroles d'amitié, on entendit de grands cris à l'extérieur. Ces cris étaient poussés par trente malheureux nègres que le roi faisait décapiter pour honorer la visite du colonel égyptien. A ce moment, il se produisit une visible émotion dans l'auditoire. En pensant qu'il était cause de la mort de tant de victimes, le jeune voyageur éprouva un sentiment de révolte contre cet usage barbare; mais comme il était avec des sauvages, il y allait de sa propre sécurité de ne point trahir son indignation, même sur ses traits.

Le roi noir lui offrit douze femmes, qu'il refusa. Toutefois, il tenait à avoir une preuve de sa visite chez les sauvages; il décida un jeune homme de douze ans à le suivre; il fit la même proposition à une jeune fille. « Je veux bien aller avec vous, dit celle-ci, mais à la condition que vous ne me mangerez pas. »

Le colonel Chaillé-Long fut attaqué à Urooli par la tribu qui avait, en 1872, battu et fait éprouver des pertes sensibles à sir Baker. Le colonel naviguait en canot, accompagné de deux soldats et de quelques domestiques. Une flottille, composée de barques de forme primitive, dans lesquelles les nègres étaient serrés comme des harengs, s'avança à sa rencontre. Le chef venait en tête, debout et la lance à la main. Lorsqu'ils furent arrivés à portée, le colonel, armé de revolvers, ainsi que ses hommes, commanda le feu.

Aussitôt le chef nègre, atteint par une balle explosive, tomba foudroyé. Chaque projectile faisait une victime parmi les assaillants, qui à la fin se décidèrent à battre en retraite, après avoir perdu quatre-vingt-deux de leurs.

Dans les excursions extrêmes, M. Chaillé a aperçu un rideau de vapeur, derrière lequel doivent se trouver d'autres peuplades. Tout est mystère encore dans ces régions inexplorées.

Après la lecture de ce mémoire, écouté avec un vif intérêt, des applaudissements chaleureux et sympathiques ont éclaté dans la salle.

M. Chaillé-Long a contracté dans les voyages une affection pour laquelle il est venu se faire traiter en France.

Pour les articles non signés: P. GODDARD.

Cirque Robba.
 Jeudi prochain, 29 juillet, place du Chardonnet, ouverture du Grand Cirque Robba.
 Les affiches du jour donneront le détail des exercices équestres, comiques et des gymnasiarques.
 40 chevaux. — 35 écuyers et écuyères.
 Prix des places: réservées, 2 fr. 50 c.; premières, 1 fr. 50 c.; deuxièmes, 1 fr.
 Ouverture des bureaux à 7 heures 1/2; on commencera à 8 heures 1/2.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
 N° 4694. — 24 Juillet 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: M. l'enseigne de vaisseau Jacquemin et l'explosion de Toulon; — Obsèques de M. le cardinal Mathieu; — Le sultan de Zanzibar; — Le général Dufour; — L'Exposition de géographie; — L'Exposition maritime et fluviale; — Consécration de la Basilique de Saint-Epvre, à Nancy. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (fin). — Revue littéraire. — Chronique du Sport. — Variétés: Quelques pages d'histoire musicale (II). — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — L'Espagne. — Echecs.
 Gravures: Paris: arrivée et réception du sultan

de Zanzibar à la gare du Nord; — S. A. Barghash-ben-Said, sultan de Zanzibar. — Toulon: explosion à l'École de pyrotechnie; mort de l'enseigne de vaisseau M. Jacquemin, et de deux de ses aides, le 9 juillet; — Vue de l'École de pyrotechnie; — M. Jacquemin, enseigne de vaisseau, victime de l'explosion du 9 juillet, à Toulon. — Besançon: exposition du corps de S. Em. le cardinal-archevêque Mathieu dans la chambre synodale du palais archiépiscopal. — Le général Dufour, décédé à Genève, le 14 juillet 1875. — Paris: l'Exposition de géographie au palais du Louvre; galerie du Dépôt de la guerre. — Paris: l'Exposition maritime et fluviale au palais de l'Industrie; le rocher. — Nancy: consécration de la Basilique de Saint-Epvre, le 8 juillet 1875. — L'Espagne, splendeurs et misères (2 gravures). — Rébus.

M. L. de Viel-Castel, de l'Académie française, vient de publier, chez les éditeurs Michel Lévy, le tome XVII de son *Histoire de la Restauration* qui a, comme on sait, mérité à l'auteur le grand prix Gobert.

Dans ce nouveau volume sont racontés et appréciés les événements politiques qui marquèrent les années 1826 et 1827: La formation de la Société Aide-toi, la mort de Manuel, dont les obsèques donnèrent lieu à une éclatante manifestation de l'opinion publique; la dissolution de la Chambre et les nouvelles élections libérales; les troubles de Paris, la formation du ministère Martignac, la bataille de Navarin et le vote d'une loi relative au régime de la presse périodique.

C'est l'époque des luttes ardentes à la tribune et dans la presse. On est en pleine recrudescence d'idées libérales, et l'étude de cette période est à la fois pleine d'intérêt et féconde en enseignements.

Librairie FIRMIN-DIDOT et Co, rue Jacob, 36, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
 SOUS LA DIRECTION
 DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine: il donne par an plus de 2.000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.
 Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.
 On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT et Co, 36, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:
 1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.
 4^e édition: avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.
 S'adresser également dans les librairies des départements.

LES FRÈRES MAHON, médecins spécialistes, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen, de Maladies de la peau et du cuir chevelu, téguments, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Des consultations à Angers, à la pharmacie MENTIERE, place du Palais.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:
 6 heures 10 minutes du matin.
 11 — 20 —
 7 — 35 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:
 6 heures — minutes du matin.
 10 — 45 —
 6 — 50 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66	10		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	740	1 25		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	665 25		3 75
4 1/2 % jouiss. septembre.	96 75	95		Crédit Mobilier.	172 50	5		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	627 50		7 50
5 % jouiss. novembre.	105 75	05		Crédit foncier d'Autriche.	540			Société autrichienne, j. janv.	627 50	2 50	
Obligations du Trésor, t. payé.	470			Charentes, 400 fr. p. j. août.	365			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	225			Est, jouissance nov.	565		5	Orléans.	310 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	490		3 75	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	920	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée.	307 50		
— 1865, 4 %.	502 50			Midi, jouissance juillet.	490		5	Est.	307		
— 1869, 3 %.	346 25		1 75	Nord, jouissance juillet.	1183	6 25		Nord.	310		
— 1871, 3 %.	316			Orléans, jouissance octobre.	985		8 75	Ouest.	308		
— 1875, 4 %.	471 25			Ouest, jouissance juillet, 65.	618 75	2 50		Midi.	305		
Banque de France, 11 juillet.	3870		10	Vendée, 250 fr. p. j. août.				Deux-Charentes.	232 50		
Comptoir d'escompte, j. août.	610		50	Société immobilière, j. janv.	28 75			Vendée.	218 50		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	490			C. gén. Transatlantique, j. juill.	345			Canal de Suez.	517 50		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	320										
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	895										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
 9 — 45 — — (s'arrête à Angers)
 6 — 01 — — omnibus.
 1 — 33 — — soir, omnibus.
 4 — 12 — — express.
 7 — 23 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
 8 — 30 — — omnibus.
 9 — 50 — — omnibus.
 12 — 38 — — soir, omnibus.
 4 — 44 — — omnibus.
 10 — 28 — — express-poste.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur à 10 heures.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.
 En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs,
LA BELLE PROPRIÉTÉ DE GRANGE-COURONNE
 A 2 kilomètres de Saumur.
 Située dans les communes de Saint-Lambert et de Vivy. (285)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE.
 Le dimanche 29 août 1875, à midi.
 En l'étude de M. MÉHOUS,
UNE MAISON
 Située à Saumur, place du Petit-Thouars, n° 1.

Occupée actuellement par la pension de M^{me} Bergault, avec vaste cour et bâtiments de servitudes.
 On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M. MÉHOUS, notaire, ou à M. DUPONT-BERGAULT, qui habite la maison. (367)

A LOUER PRÉSENTEMENT.

UNE BELLE MAISON
 Au centre de la ville.
 Comprendant: salle à manger, petit salon à côté, office, cuisine, grand salon, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, deux greniers, deux caves, écurie, remise et cours.
 S'adresser à M. CLOUARD, notaire à Saumur. (135)

Commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Saint-Hilaire-du-Bois prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Sous-Préfecture de Saumur, le samedi 31 juillet 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:
 1° 1,257 mètres courants de terrassements. 5.467 f. 95
 2° 1,257 mètres courants d'empierréments. 2.316 03
 3° Travaux d'art. 5.278 84
 Total. 11.062 82

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A LOUER PRÉSENTEMENT.

UNE MAISON
 Rue de l'Echelle.
 S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (367)

A VENDRE UNE BONNE CHÈVRE NOURRISSÉE.

S'adresser au bureau du journal.

LIEBIG BOUILLON INSTANTANÉ
 ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
 Four Saucés et pour Assaisonnements
 4 MÉDAILLES, 3 DIPLOMES D'HONNEUR
 1867, 1868, 1869, 1872, 1873
 Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
 Mis hors concours — Lyon 1872
 SE VEND PARTOUT
 EN GROS: 30, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

A VENDRE UN CHIEN COUCHANT

DE TRÈS-BONNE RACE,
 Agé de quinze mois.
 S'adresser à M. DINAN, fermier à Montarlier, commune de Vivy.

RIELLANT DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.



FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
 Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi.
 S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
 Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
 ABONNEMENTS:
 Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.
 La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
 Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.
BANDAGES HERNIAIRES
 DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
 Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.
 Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.
PRIX MODÉRÉS.

Musique... CHOUDENS... Musique
 Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR
 A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de livres et ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surmonté, pour violon, flûte, cornet et autres instruments; romances et chansons nouvelles.
 Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.
 Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.
 Fortes remises: — Mêmes prix qu'à Paris.
 N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont.

VENDU AU PROFIT DES PAUVRES ETUDES DRUIDIQUES

Par A. C. G. — 1^{er} fascicule, 50 centimes.
 Chez tous les libraires et papetiers; chez l'auteur, rue du Marché-Noir, 9, et au bureau du journal.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.